COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DU GRAND LYON

Les rapports des délégataires pour l'année 2007 ont été examinés en séance plénière le 12 novembre 2008. A l'issue de cet examen, les avis formulés par la CCSPL sont les suivants :

Avis sur les rapports annuels 2007 des délégataires Veolia et SDEI

Production et distribution de l'eau potable

Compte tenu des résultats de la révision quinquennale ne prenant effet qu'au 01/01/08, l'analyse approfondie des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires pour l'année 2007 présente moins d'intérêt.

La CCSPL note toutefois :

- la stabilisation des recettes des délégataires en 2007 du fait d'une part, de la réduction des volumes vendus et d'autre part, de l'actualisation du prix de l'eau (coefficient K) ;
- l'augmentation plus modérée qu'avant du coefficient K d'actualisation du prix de l'eau (+2,4% en 2007) après quatre années d'évolution nettement plus inflationnistes.

Par ailleurs, la CCSPL réitère son avis quant aux taux de rentabilité excessif des délégataires, notamment celui de Veolia. La commission sera particulièrement attentive à l'évolution de ces taux suite aux résultats obtenus lors de la dernière révision quinquennale.

Suite à l'intégration des communes de Givors et Grigny au 1er janvier 2007, la CCSPL a pris connaissance de la reprise des contrats d'affermage par le Grand Lyon.